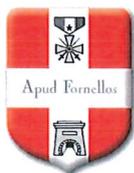


Commune  
de FOURNEAUX



**OBJET :**

**Convention de  
financement entre la  
Commune et TELT –  
Place de la sécherie -  
FAST**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice :* 15  
*Présents :* 11  
*Votants :* 12

*Le Maire soussigné  
Certifie qu'en application du  
Code Général des Collectivités  
Territoriales, la convocation du  
Conseil Municipal a été affichée  
le*

5 septembre 2023

N° 46-2023

Envoyé en préfecture le 12/09/2023

Reçu en préfecture le 12/09/2023

Publié le 12/09/2023

ID : 073-217301175-20230911-20230911\_46\_FAS-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le **onze septembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Florian DUCROT, Dominique GALERNE, Kelly BERTRAND.

Procurations : Patou ROBIN à Maryvonne ROBIN.

Secrétaire de séance : Samuel FADDA.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle les marchés de travaux d'aménagement de l'aire de jeux et de restructuration globale de la place de la sécherie.

Le coût de ces travaux s'élève à 309 462.36€ HT.

Il présente le projet de convention entre TELT et la Commune. Cette convention fixe les conditions de participation de TELT, dans le cadre de la « Démarche Grand Chantier » au titre des crédits alloués au FAST, pour le financement des travaux d'aménagement de l'aire de jeux et de restructuration globale de la place de la sécherie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 voix contre (Samuel FADDA),**

**- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec TELT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire  
François CHEMIN

Le secrétaire de séance,  
Samuel FADDA

